

**Avenant n° 2 au marché 13 021, lot 1 :
Etude de conteneurisation fourniture et/ou location, mise en place, entretien,
maintenance, identification et lavage des contenants.**

**Introduction de la saisonnalité dans la tarification de location et maintenance des bacs
pour les campings de grande capacité d'accueil.**

Entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Le Grand Sud, 2 rue Blaise Pascal, 83130 Cogolin, représentée par son Président, Vincent Morisse, dûment habilité, ci-après dénommée la Communauté de communes, d'une part,

Et PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SAS, Direction Régionale Sud, 17 chemin des Pierres, 31150 Brugières, représentée par son Directeur Régional Sud, François de Tarragon, ci-après dénommé le prestataire, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : CONTEXTE.

Par marché AO 13021, lot 1, notifié le 19 décembre 2013, la Communauté de communes a attribué au titulaire les prestations de location et maintenance d'un parc de bacs existants sur le territoire et les nouvelles dotations nécessaires ainsi que le remplacement de bacs non réparables par des bacs neufs.

Considérant le déploiement important du dispositif de pré-collecte, l'avenant n°1 sur la modification des tarifs de location et maintenance des bacs neufs a été pris le 2 mars 2016.

Dans la même démarche, considérant l'impact de la saisonnalité sur le territoire, il a été décidé en accord avec le prestataire, de revoir la tarification du parc des conteneurs en place dans les campings de grande capacité d'accueil.

En effet, ces derniers étant fermés du 1^{er} novembre au 31 mars, la tarification s'appliquera pour la période d'utilisation, soit du 1^{er} avril au 31 octobre, conformément aux tarifs du BPU.

ARTICLE 2 : INCIDENCES FINANCIERES DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant représente la somme de 9 945 € HT en moins jusqu'à la fin de la période initiale du marché, décembre 2017, cumulé à l'avenant n° 1 cela représentera au total 161 145 € HT soit - 4,17 % du montant global du marché sur sa durée.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Fait à Cogolin, en deux exemplaires, le

Vincent Morisse

François de Tarrago

Président de la Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

PLASTIC OMNIUM SYTEMES URBAIN SAS

083-200036077-20160518-20160000065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

LISTE DES CAMPINGS/DOTATION ANNUELLE

04/02/2016

COMMUNE		Nbre Bacs
Cavalaire	Camping Bonporteau	11
	Camping de la Baie	10
	Camping de la Treille	14
	Camping CGU Pardigon	10
	Camping Du Cros du Mouton	22
	Camping de la Pinede	22
Cogolin	Camping de l'Argentiere	16
Grimaud	Camping Charlemagne	16
	Camping de la Pinede	8
	Camping Marina paradise	25
	Camping des Mures	30
	BDR 1	
	BDR2	
	BDR3	
	BDR4	
	Camping de la Plage	41
	BDR 1	
	BDR2	
	BDR3	
	BDR4	
	BDR5	
BDR6		
La Croix Valmer	Camping CGU BD de la Mer	10
	Camping Selection	9
	Camping Park des Chénes	50
La Garde Freinet	Camping Bérard	7
Sainte Maxime	Camping des Beaumettes	5
	Camping des Cigalons	5
NOMBRE TOTAL DE BACS		311

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation